

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 296

Artikel: Les femmes veulent-elles voter ?...

Autor: Dutoit, Lucy

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui croient que la gloire d'un peuple ne réside pas dans le nombre de tripots installés sur son territoire, ni dans l'afflux de personnages louches envahissant nos plus admirables et nos plus grandioses sites alpestres. Mais on avait affaire à trop forte partie. A trop d'argent. A trop de bourrages de crânes. A trop d'oreilles complaisantes où l'on a versé à jet continu, l'affirmation fautive, abondamment démentie par les faits, que les jeux de hasard étaient une nécessité touristique inévitable. A trop d'habileté aussi: combien de ceux qui ont voté *oui* en ce néfaste dernier dimanche l'ont-ils fait parce qu'on les avait persuadés qu'il s'agissait de résister à une avalanche d'interdictions fédérales, dont celle des jeux n'était que la première étape? Il y a tant de gens que la seule idée, habilement exploitée, d'un *Verbot* venu de Berne affole, que cet argument, complètement en dehors de la question, a exercé une influence considérable.

Et surtout, nous avons eu à faire à une mentalité déjà tristement atteinte par l'opportunisme économique, par le matérialisme bas, par la *Realpolitik* qui, peu à peu, empoisonne et gangrène notre peuple. Gagner de l'argent, beaucoup d'argent, le plus facilement possible, le plus vite possible, par tous les moyens possibles, c'est là l'inquiétude idéal d'un nombre toujours grandissant de nos concitoyens. Le reste ne compte pas, ou est bon pour les utopistes et les momiers. « Moi, je me place au point de vue commercial », nous disait un électeur — un père de famille pourtant — avant d'aller délibérément voter *oui*. Et même fussions-nous parvenue à lui démontrer qu'au point de vue commercial, il engageait notre pays dans une mauvaise affaire, — ce qu'il se refusait d'ailleurs obstinément à croire, — que l'idée qu'il peut exister dans la vie d'une nation des forces morales d'une valeur supérieure ne semblait pas l'effleurier un instant. Que devons-nous penser d'un peuple chez qui le sens de l'idéal fléchit ainsi? ... Et quelle lourde responsabilité porte le Conseil fédéral, qui, à l'unanimité, a pu recommander aux électeurs l'acceptation de cette néfaste initiative! De quel poids, en effet, n'a pas été pour ceux qui ne se donnaient pas la peine de réfléchir par eux-mêmes, la déclaration gouvernementale! Mais si les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent, la majorité du peuple suisse a prouvé dimanche qu'il ne méritait pas mieux...

... Et nous, les femmes? On a beaucoup dit, on a beaucoup assuré que si les femmes avaient voté, le résultat de la votation aurait été différent. Nous voudrions le croire. Dans quelques cantons, sans doute, comme à Genève, par exemple, l'apport des voix féminines aurait, nous le pensons, transformé la majorité acceptante en une majorité rejetante. Mais nous avons trop entendu les sophismes par lesquels des groupements féminins de certaines régions s'appliquaient — en toute bonne foi d'ailleurs — à justifier leur attitude, nous avons trop constaté l'emprise exercée sur eux par l'atmosphère ambiante, pour ne pas devoir en conscience élever un doute en ce qui concerne l'ensemble du pays. D'autres occasions, d'ailleurs, ne nous ont-elles pas déjà permis la désolante constatation que la vague d'opportunisme matérialiste menace aussi notre mouvement? ...

En revanche, et dans certaines régions, l'inquiétude des derniers jours, la consternation et l'indignation une fois le résultat connu, ont été autant de coups de fouet qui ont stimulé notre mouvement. Nous savons des suffragistes tièdes qui sont devenues ferventes, des adversaires qui se sont déclarées converties. Et nous savons ainsi que la souffrance de beaucoup d'entre nous d'être tenues à l'écart en cette heure capitale n'a pas été vaine.

* * *

A côté de ce lamentable résultat, la journée du 2 décembre nous a apporté une joie inattendue: le pastorat féminin a été accepté à Genève par une belle majorité de près d'un millier de voix, et par la presque unanimité des paroisses: 24 sur 25.

Nous le disons franchement: nous eussions de beaucoup préféré que le résultat de ces deux votations simultanées eût été interverti, c'est-à-dire que l'initiative sur les jeux de hasard eût été repoussée au prix de l'échec du pastorat féminin. Car non seulement ce n'eût été qu'un insuccès passager, mais aussi un échec infiniment moins significatif d'une mentalité que nous réproprions: on peut, pour des motifs extrêmement respectables

être opposé au pastorat féminin, alors que nous ne pouvions admettre que l'on soit partisan des jeux de hasard. Mais dans les circonstances actuelles, c'est une consolation que ce vote de l'Eglise nationale genevoise. D'autant plus, et nous tenons à y insister ici, que c'est la première fois à travers le monde, croyons-nous, que l'accession au pastorat, même auxiliaire, est reconnue aux femmes par la décision d'une votation populaire, ce qui lui confère assurément un poids beaucoup plus grand que la simple décision d'un Synode. Et, qui plus est, d'une votation populaire à laquelle ont largement participé des femmes, montrant l'usage réfléchi et conscient qu'elles savent faire de leur bulletin de vote. Au point de vue suffragiste, donc, comme à celui de la reconnaissance à la femme du droit à l'une des plus nobles vocations, nous pouvons être satisfaites.

Les chiffres officiels prouvent, en effet, que les femmes ont voté dans une proportion légèrement supérieure à celle des hommes: 1375 ont été aux urnes, pour 1243 hommes. Leur intérêt, un peu lent d'abord à se manifester, s'est éveillé et a été actif. Et nous pensons que le travail discret, mais continu, de notre Commission d'action pour le pastorat féminin, qui a organisé des causeries, dans de nombreuses réunions de couture, groupements de jeunesse, etc., à la campagne surtout, qui a suscité des articles de presse, n'a pas été en vain. Naturellement, du côté adverse, on n'a pas manqué d'essayer de jeter, par des polémiques à l'écart desquelles elle s'est prudemment tenue, le discrédit sur son activité, de lui reprocher de compter parmi ses membres des féministes qui avaient commis le crime d'assister aux débats du Consistoire, de lui reprocher aussi d'utiliser des temples pour des Assemblées électorales... L'opinion publique, appuyée sur l'avis presque unanime du Consistoire et du corps pastoral, a fait bon marché de ces allégations, et la prétendue Assemblée électorale dans le temple de la Madeleine, que l'on nous a si véhémentement reprochée, a été tout au contraire une très belle réunion, à caractère profondément recueilli et religieux, grâce au concours de trois jeunes femmes, pasteurs et futurs pasteurs: M^{lles} Marcelle Bard (Genève), Berthe Bertsch (Mulhouse), et Lydie von Auw (Olton). Il était émouvant, certes, en les voyant et les entendant, toutes trois si jeunes, si ferventes, si intensément convaincues, d'évoquer l'avenir de consécration et de service qu'elles représentent, et auquel une force humaine ne peut mettre de barrière.

Nous avons déjà indiqué que le pastorat féminin tel qu'il vient d'être adopté dans l'Eglise protestante nationale de Genève est un pastorat auxiliaire, qui ouvre aux femmes toutes les fonctions du ministère, mais qui ne les autorise pas à être élues à la tête d'une paroisse. Il n'en reste pas moins que c'est un champ très vaste d'activité spirituelle et religieuse, auquel peuvent maintenant accéder les jeunes forces féminines. Nous en sommes profondément heureuse. Car, si c'est une victoire féministe qui a été remportée, c'est aussi la victoire d'un principe de justice et de libération spirituelle. Or, est-il une époque où nous ayons davantage besoin du triomphe de la justice et des forces spirituelles?

E. Gd.

Les femmes veulent-elles voter?...

Depuis le début d'octobre, le journal bernois le *Bund* a procédé dans ses colonnes à une enquête intitulée: *Doit-on demander aux femmes si elles désirent le droit de vote?* Seules les femmes étaient admises à développer leur point de vue. 55 réponses ont été publiées. Presque tous les côtés de la question ont été ainsi abordés par des femmes de tous les milieux: ouvrières, femmes aisées, jeunes filles, mères, grand'mères, célibataires, étudiantes, universitaires, institutrices, campagnardes et citadines, chacune apportant sa note personnelle et des arguments variés. Car il faut ajouter que la plupart d'entre elles, oubliant la question posée, ont pris plutôt position *contre* ou *pour* le suffrage féminin lui-même, apportant ainsi un élément de plus dans la controverse, devenue par là d'autant plus intéressante: 35 réponses sont favorables aux droits des femmes, 19 y sont opposées, 1 est neutre.

Ce n'est pas la première fois qu'une consultation de ce genre

a été organisée dans la presse, — voir la *Suisse*¹ à Genève, il y a quelques années; un « scrutin blanc » dans des journaux français, plus anciennement, etc., — et cela prouve à quel point la question est dans l'air et préoccupe les esprits. Le débat est resté court, du commencement à la fin, bien que nous y rencontrions les idées les plus contradictoires, exprimées toutes avec sérieux, sincérité, souvent avec courage. Aussi cette discussion aura certainement fait réfléchir bien des femmes, peut-être même des hommes.

Mais, s'il est intéressant de constater le désir et la volonté unanimes de toutes les femmes de se rendre utiles, de travailler au bien de leur pays, incompréhensible est l'antiféminisme de celles qui parlent avec éloquence de l'éducation des enfants, du rôle de bonne Samaritaine que doit jouer toute femme, comme si elle n'accomplissait ces tâches qu'en se confinant dans son foyer. Elles se basent sur les différences qui existent entre les hommes et les femmes pour contester à ces dernières le droit de collaboration, comme si, précisément, on n'avait pas besoin de leurs facultés spéciales pour compléter l'œuvre de l'homme. La même plume qui énumère toutes les vertus de la femme insiste sur l'impossibilité pour elle d'apporter une amélioration, un ennoblissement à la politique!

Dans la prose des « immobilistes » nous lisons que le jour où nos droits seront proclamés, non seulement les charmes féminins courront les plus grands dangers, que le foyer sera abandonné, les familles divisées, les amitiés anéanties, mais que la prohibition sera installée, les cheveux courts interdits, le tabac conspué, la danse bannie, nos nobles âmes souillées au contact des vulgaires électeurs. La politique, affaire désagréable, est une plaie bonne pour les hommes, toujours calmes et maîtres d'eux-mêmes, dont le rôle de « protecteurs de la femme » disparaîtrait à toujours si nous votions. Ne nous suffit-il pas d'exercer autour de nous notre influence, ce droit de vote secret, légué à toutes les femmes de la terre par notre aïeule Eve?

Notre législation est un modèle. L'aurions-nous faite autrement si nous avions été consultées? Non, car dans toutes nos lois se retrouvent notre esprit et notre cœur; nous avons collaboré en tout et partout (?? *Réd.*), bien que *incognito* et en silence. Si des femmes considèrent certaines lois comme injustes, elles n'ont à s'en prendre qu'à elles-mêmes; elles en sont responsables autant que les hommes, car les lois émanent de l'opinion publique, créée elle-même aussi bien par les femmes que par les hommes.

Que pensent d'autre part les femmes du camp opposé? Qu'il s'agit de progresser, de regarder vers l'avenir qui a besoin de toutes nos forces, de toute notre intelligence. Nos adversaires témoi-

¹ La proportion des réponses à la *Suisse* en 1926 avait été plus forte que celle des réponses au *Bund*: 82, dont 69 étaient favorables au suffrage et 12 opposés. Soit donc le 86 % émanait de suffragistes, au lieu du 68 % seulement à Berne. (*Réd.*)

gnent d'une méconnaissance extraordinaire des circonstances économiques dans lesquelles nous vivons. Si ces représentantes d'un autre âge parvenaient à retenir les femmes loin du « marécage des luttes politiques », aucune force ne pourrait faire reculer la puissance du temps et isoler la femme sur une « Ile des Bienheureux », où elle se consacrerait uniquement à la maternité. Combien de femmes peuvent aujourd'hui vivre en parasites au sein de la famille? Bon gré, mal gré, elles sont de plus en plus entraînées au dehors par le travail, par la lutte pour l'existence, ce qui leur crée en même temps de nouvelles obligations envers la communauté.

Non pas que nous voulions singer les hommes, mais être plus utiles que nous n'avons pu l'être jusqu'ici, lutter contre l'alcoolisme, l'immoralité, le mauvais cinéma, nous préoccuper des lois sur la durée du travail, de l'hygiène de la population, bref de tout ce qui réclame notre compétence et notre cœur. Nous ne voulons pas régner, mais aider au triomphe du bien. Nous n'avons, certes, pas la folie de prétendre extirper toutes les injustices de la terre, mais nous pourrions adoucir bien des souffrances que l'homme ne comprend pas.

Et, chose étrange, ce sont précisément ces tâches, ces devoirs, ces responsabilités, cette mission, que redoutent encore plusieurs correspondantes du *Bund*. Elles s'effraient à l'idée que la femme électrice devra se renseigner, lire les journaux politiques, consacrer son temps à l'étude des problèmes posés, au lieu de se vouer corps et âme à son intérieur. La femme a besoin de ses heures de loisir pour se reposer, sans avoir à se mêler de ce qui ne la regarde pas (!). Une autre, par contre, estime que les suffragistes, au lieu de réclamer toujours des droits, n'ont à penser qu'à leurs devoirs. L'une trouve que l'idée de remplir un devoir en se rendant aux urnes est une notion masculine bien commode et que, s'occuper d'améliorations sociales, signifie pour la femme: faire du sport. Ce que l'homme attend de nous, c'est de l'amour, des soins empressés, non des préoccupations politiques, et il se marierait plus facilement s'il était assuré de trouver dans sa future compagne une ménagère accomplie. Les droits de la femme consistent à aimer, à panser, à être l'inspiratrice de son entourage. Ne lui suffit-il pas d'avoir le droit, ou plutôt le privilège de mettre des enfants au monde?...

Arrivons maintenant à la question qui a entraîné ce débat: *Faut-il demander aux femmes si elles désirent voter?* Le rédacteur qui l'a posée écrit lui-même: « Il n'est pas prouvé que, dans une votation sur le suffrage féminin, seuls les électeurs hommes puissent se prononcer. Chaque souverain est libre, pour des tâches extraordinaires, de prendre des mesures extraordinaires. En Suisse, la voie à suivre serait celle-ci: d'après le droit existant, et par une décision constitutionnelle, on décréterait que toutes les femmes suisses au-dessus de 20 ans, et demeurant en Suisse, seraient invitées à voter sur l'introduction du suffrage féminin dans les affaires fédérales. Si une majorité de femmes se prononçaient en faveur de

Dans la Rue

A Angers : 2 jours de propagande

A Paris : 28 arrestations

N. D. L. R. — *Nous savons intéresser nos lecteurs en publiant ci-après quelques extraits du récit que fait, dans le Droit des Femmes, Mme Maria Vérone, l'avocate bien connue, des manifestations des suffragistes françaises à l'occasion de la rentrée du Sénat. Mme Malaterre-Sellier l'avait bien annoncé dans sa causerie à Genève en septembre: les suffragistes françaises sont lassées de l'opposition bornée que font au vote des femmes, et à peu près seuls maintenant en France, le Sénat d'une part (d'ailleurs Mme Maria Vérone a calculé que les sénateurs avaient entre eux tous environ 18.000 ans d'âge, ce qui explique leur mentalité de fossiles), et d'autre part le parti radical-socialiste où se recrutent la majorité des membres de la Haute Chambre. C'est pourquoi des manifestations caractéristiques ont été organisées, tant devant le Palais du Luxembourg, qu'à Angers, à l'occasion de ce fameux Congrès radical-socialiste, dont les décisions, empreintes du même esprit d'étroitesse sur un autre sujet, ont amené, on le sait, une crise ministérielle en France.*

Mardi 6 novembre. Rentrée du Parlement. Les féministes se rendent devant le Sénat. Vingt-huit arrestations sont opérées.

Cette fois, il ne s'agissait pas d'une simple intimidation pour la forme. Quinze suffragettes, et j'en étais, sont restées enfermées de 5 heures à neuf heures du soir, au poste de police de la rue de Grenelle, dans le 7^{me} arrondissement. Celles de nos camarades qui ont été arrêtées dans le 6^{me} et dans le 1^{er} arrondissement ont été plus heureuses, car on les a relâchées plus rapidement. Contre les

ures et les autres, la police n'a pu relever aucun délit. Nous ne permettrons pas de telles atteintes à la liberté individuelle; nous montrerons que les femmes sont capables de se défendre et d'exiger le respect des lois.

Vendredi 9 novembre, j'ai déposé entre les mains de M. le Procureur général une plainte contre le commissaire divisionnaire qui, nous a-t-on dit, a ordonné notre arrestation sur le boulevard Saint-Germain, et contre ceux de ses supérieurs qui prendraient la responsabilité de tels ordres.

Plusieurs féministes, qui n'avaient pas commis d'autre méfait que d'arborer à leur chapeau un carton ou un ruban portant l'une de ces inscriptions: *La femme doit voter*, ou *Les Françaises veulent voter*, ont été housculées, frappées, grossièrement injuriées.

Un brigadier du 6^{me} arrondissement criait: « Tas de saloperies, si elles avaient leur croûte à gagner, elles ne seraient pas ici. Les femmes françaises, je m'en f...! » Et rudoyant tout le monde, il ajoutait: « F...-moi le camp! » Dans sa fureur, il arrêta une de nos amies qui, à ce moment-là, était seule rue de Vaugirard, ne portant aucun insigne; comme elle protestait, il appela trois agents et vociféra: « Emballez! » C'était déjà bien, mais il y eut mieux encore.

Une passante, que personne de nous n'a jamais vue, eut le malheur de se diriger vers une suffragette pour lui demander un renseignement. A peine la pauvre femme s'était-elle approchée, qu'en quelques secondes elle était happée par des mains brutales et conduite au poste, sans avoir même eu le temps de comprendre ce qui lui arrivait.

Un certain nombre de sénateurs ont été avisés de ce qui se passait près de leur tranquille maison, mais ça n'a pas eu l'air de les émouvoir! Avant mon arrestation, j'étais allée au bureau de poste situé face au Palais du Luxembourg, j'avais adressé la protestation indignée de toutes nos camarades contre les violences dont plusieurs

cette modification, elles obtiendraient les mêmes droits que les hommes sur le terrain fédéral. Ce serait pour une fois une anomalie constitutionnelle. »

A cela, que répondent les femmes?

« Une première: « La démocratie est le fruit d'un long développement politique. Une votation, qui exprime la volonté de l'ensemble, présuppose une grande maturité politique. Ne serait-ce pas une injustice si cette votation, qui devrait décider de leur vie politique, était faite parmi les femmes suisses avant que l'occasion leur ait été offerte d'acquiescer, dans la vie publique, la maturité nécessaire? »

Une seconde: « Si on consultait les femmes, cela signifierait qu'une révision constitutionnelle, décidée par les hommes, reconnaîtrait aux femmes leurs droits politiques sans condition. Au premier moment, cela paraît juste, mais ne supporte pas l'examen. Il se peut que la majorité des femmes soient encore indifférentes à leurs droits, comme beaucoup d'hommes, puisque parfois la majorité d'entre eux s'abstiennent de voter. A-t-on jamais imaginé de leur demander s'ils désirent leurs droits? Non, car les droits civiques sont des droits individuels qui appartiennent à chacun et sont indépendants de ce que pense l'individu de leur possession et de leur exercice. Ce serait aussi insupportable aux femmes qui veulent voter d'en être empêchées par l'indifférence de leurs sœurs, qu'il serait désagréable aux électeurs de renoncer à leur prérogative à cause de l'indifférence de leurs concitoyens. »

Une autre: « Au premier moment, la proposition paraît séduisante et nous en sommes reconnaissantes. Mais à la réflexion: 1. nous n'avons jamais renoncé à nos droits civiques par une votation. On nous en prive simplement. Nous avons donc le droit qu'on nous les reconnaisse sans qu'on nous consulte. 2. Les hommes ont reçu leurs droits gratuitement, par droit de naissance. Pour être exact, on devrait dire qu'ils les ont reçus grâce à leur mère. Ils devraient donc nous les donner gratuitement aussi. 3. Le côté juridique de la question est le suivant: ou bien nous avons le droit de voter, ou nous ne l'avons pas. Si nous l'avons, c'est dans tous les domaines. Alors, inutile de décider d'abord si nous le désirons. Mais, si nous ne l'avons pas, on doit nous l'accorder d'après les méthodes habituelles. Car une votation féminine ne serait pas valable et pourrait en tout temps être contestée. Décidez plutôt, vous qui avez la décision entre vos mains, de nous donner ce qui nous revient par droit de naissance aussi bien qu'à vous. »

Plus loin, nous lisons encore les déclarations suivantes: « Si les femmes étaient consultées, la majorité d'entre elles répondraient peut-être « non », car il semble à plusieurs qu'il s'agit ici seulement d'un désir et non d'une nécessité sociale. » — « Nous ne pouvons admettre que des indifférentes puissent avoir entre les mains le moyen d'éloigner des urnes les femmes qui s'intéressent à leurs devoirs. » — « Beaucoup de femmes ne manifestent pas leur opinion, mais si on les consultait, elles répondraient par un joyeux

« oui ». — Enfin, quelques réponses ont exposé positivement le vœu que les femmes soient consultées.

En attendant, le *Bund*, pour clôturer cette enquête, a fait paraître, dans son numéro du 2 décembre, un bulletin de vote posant aux femmes la question catégorique: « Désirez-vous le suffrage féminin? » Il sera fort intéressant d'apprendre le résultat de cette votation. Souhaitons que nombreuses soient les femmes qui prennent la peine de répondre.

Dans tous les cas, nous devons craindre que, si, dans quelques cantons suisses, le peuple (masculin) a repoussé le suffrage féminin, ce soit grâce à l'inertie des premières intéressées. Le jour où la femme suisse voudra son droit de vote, le réclamera avec énergie, les hommes seront forcés de s'incliner et de lui accorder ce qu'elle réclame. Comprenons donc toutes que notre dignité doit se révolter quand nous songeons que nous sommes d'éternelles mineures, assimilées, dans nos Constitutions, aux faibles d'esprit, aux aliénés, aux criminels, aux faillis. Nous ne comprendrons jamais le manque d'altruisme et de solidarité de celles qui, satisfaites, heureuses, à l'abri des heurts et des difficultés de la vie, estiment que la femme a dans la société le rôle et la situation qui lui reviennent.

Par contre, il a été bienfaisant de trouver dans le *Bund* ces échos à nos propres sentiments, à nos profondes aspirations, et nous disons « merci » entre autres, pour les lignes suivantes: « Vous, les suffragistes, en avant! Ne vous laissez jamais décourager, soit qu'on vous traite de vieilles filles ou d'agitées. Les injustices n'ont jamais été réparées que grâce à de grands cœurs généreux qui acceptent de prendre pour eux l'amertume et les blessures de la lutte. C'est à vous que va ma reconnaissance et mon admiration. »

LUCY DUTOIT.

De-ci, De-là...

Les femmes et les Commissions scolaires.

La Municipalité de Vevey vient de prendre une décision intéressante: répondant à la demande formulée par l'Association veveysanne pour le Suffrage et l'Union des Femmes de Vevey, de nommer une femme membre de la Commission scolaire, lorsqu'une vacance se produirait dans ce corps, elle a adressé au Conseil communal la prière d'admettre une augmentation du nombre des membres de la Commission scolaire, qui porterait ce chiffre à 7 au lieu de 5, et de nommer une femme parmi ces 7 membres.

Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, cette demande est adoptée, Vevey ne sera pourtant pas la première ville vaudoise qui compte une femme dans sa Commission scolaire. En effet, Lausanne, Morges, Montreux, Château-d'Ex, Missy, La Tour-de-Peilz et Begnins l'ont devancée à cet égard. Les Commissions scolaires d'Aigle,

rons les rues de la ville, distribuant nos tracts. Nous avons reçu le meilleur accueil, et c'est avec empressement que les mains se sont tendues vers nous. Les hommes, en général, sont extrêmement polis, beaucoup d'entre eux nous saluent en disant fort aimablement: « Merci, madame! » Mais c'est jour de marché, nous voici bientôt au milieu des ménagères et des paysannes; les unes et les autres sont chargées, nous glissons nos papiers dans les filets, les paniers ou les cabas...

Mais que se passe-t-il dans cette allée? C'est un marchand, à qui l'un de nous a remis un imprimé et qui crie: « Le pot-au-feu! les chaussettes! A la maison les femmes, pour garder les gosses! »

A ces mots, une jeune marchande a quitté son éventaire; il faut la voir crâne dans sa longue blouse blanche, le visage intelligent et déluré sous son béret.

— Qu'est-ce que tu dis, toi: à la maison? Mais moi, j'ai trois gosses à nourrir et je suis seule; c'est-y toi qui leur donneras à becqueter? Non? Alors, il faut que je travaille. Je paie mes impôts comme toi, pourquoi donc que je voterais pas?

Deux jeunes apprentis passent. Je mets à l'un d'eux quelques papiers:

— Qu'est-ce que c'est? dit l'autre.

— Oh! rien, c'est pour les femmes!

Il jette, en ricanant, nos imprimés. En trois enjambées, je suis près de lui.

— Dites-moi, mon petit, vous n'avez pas de mère?

— Non, madame, elle est morte.

— Oh! mon pauvre enfant, je vous plains. Eh bien! si les femmes votaient, elles s'occuperaient des pauvres petits qui, comme vous, sont sans maman, et surtout elles s'emploieraient à empêcher les guerres. Nous travaillons autant pour nos fils que pour nos filles, et nous ne voulons pas que les jeunes garçons comme vous soient tués.

d'entre elles venaient d'être victimes; ces messieurs n'ont pas daigné s'intéresser à notre sort. Ce n'est que de chez M. Louis Martin qu'un mot amical nous est parvenu le soir même, par les soins de sa famille, lui-même n'étant pas à Paris.

Au moment où dix-sept d'entre nous furent conduites au poste, Mme Soudeillette dit à un agent: « Ne me bousculez pas, je suis blessée de guerre. » Elle n'obtint que cette réponse: « Je ne m'occupe pas de ça, je m'en f... » Et le Sénat a proclamé que durant la guerre les femmes françaises avaient justifié la confiance du pays!... et la reconnaissance, qu'en fait-on? On n'a pas craint d'arrêter des veuves de guerre qui parcouraient les boulevards, en auto, portant un écriteau sur lequel on lisait: *Les veuves de guerre sont sacrifiées par la loi des pensions. Si les femmes votaient, on ne verrait plus pareille iniquité.* L'Association des veuves de guerre a adressé une protestation au préfet de police.

* * *

Lorsque ces faits se sont produits, nous étions rentrés à Paris la veille, nous revenions d'Angers.

On nous avait dit: « Cette année, à Angers, au Congrès radical, il ne sera pas parlé du suffrage des femmes. » Et tout aussitôt nous avons pensé: s'il n'est pas question du vote féminin au cours des séances officielles du Congrès, il faut tout au moins qu'on en parle dans la ville. En quelques jours nous avons recueilli les fonds nécessaires pour organiser une propagande intensive. Tout d'abord nous avons fait faire un affichage important, il n'y eut pas dans la capitale de l'Anjou quelque emplacement important où les passants ne pussent lire l'une de nos affiches: *La femme doit voter. Le suffrage des femmes en Europe, ou Contre le suffrage; les cuirassés du Luxembourg, leurs arguments.* Il paraît même que c'est celle-là qui eut le plus de succès.

Samedi matin, rubans et pancartes à nos chapeaux, nous parcour-